

Les revendications religieuses au travail augmentent

Le Monde.fr avec AFP | 21.04.2015 à 09h44 • Mis à jour le 21.04.2015 à 10h14



Absence pour célébrer une fête religieuse, aménagement des horaires, port de signes distinctifs... Le fait religieux est de plus en plus présent au travail à en croire [une étude menée par l'institut Randstad](#) et l'Observatoire du fait religieux en entreprise (OFRE) pour la troisième année consécutive.

En 2015, 23 % des managers interrogés dans le cadre de cette enquête ont déclaré faire régulièrement face à ces questions dans l'entreprise. Ils étaient deux fois moins nombreux (12 %) dans ce cas l'an passé. « *Les cas conflictuels (6 %) ont également doublé en un an et triplé en deux ans* », [relève Le Parisien](#). En cause : les crispations identitaires nées après les attentats de janvier en Ile-de-France.

Réclamations

Les sujets les plus fréquemment abordés sont les demandes d'absence pour une fête religieuse (19 %), le port de signes comme la croix, la kippa, le foulard, le turban, rencontré par 17 % des personnes interrogées, et les demandes d'aménagement d'horaires (12 %). Plus rarement surgissent des réclamations liées à des prières pendant les pauses ou, plus problématiques, des demandes de prières pendant le temps de travail, le refus de travailler avec une femme ou le prosélytisme. Dans l'ensemble, le contexte reste apaisé, notent les auteurs de l'étude.

Les raisons qui rendent certains cas plus difficiles à gérer sont d'abord les menaces d'accusation de racisme ou de discrimination et la remise en cause de la légitimité de l'entreprise ou du manager à contraindre la pratique religieuse.

L'enquête a été réalisée à partir d'un questionnaire en ligne rempli entre février et mars par 1 296 salariés, exerçant pour l'essentiel (93 %) des fonctions d'encadrement.

En savoir plus sur http://www.lemonde.fr/societe/article/2015/04/21/laicite-au-travail-les-managers-de-plus-en-plus-confrontes-au-fait-religieux_4619632_3224.html#x0WtMyMO8SuJJdZ3.99